

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet  
d'infrastructures portuaires pour le  
développement de la filière de  
l'éolien flottant off-shore de  
grande puissance sur le port  
de Fos-sur-Mer (DEOS)



**LES FICHES  
DE SYNTHÈSE  
DE LA CNDP**



## Les fiches de synthèse de la CNDP

# SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET DEOS

## 1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet DEOS de construction à Fos-sur-Mer d'un quai et d'une plateforme portuaire permettant l'assemblage d'éoliennes flottantes et, le cas échéant, la construction de flotteurs, s'est déroulée du 14 octobre au 23 décembre 2024.

Ce projet du Grand port maritime de Marseille (GPMM) s'inscrit dans les objectifs de déploiement de parcs éoliens flottants en Méditerranée précisés par la décision ministérielle du 17 octobre 2024, prise après le débat public « La mer en débat ».

Le dossier de concertation établi par le porteur de projet comme les explications qu'il a apportées, en réunion et sur le site internet, en réponse aux questions du public, ont été reconnus de qualité. Le public a disposé du temps nécessaire pour s'exprimer. Les explications complémentaires apportées par des tiers ont également été appréciées.

L'érosion de la participation du public, déjà constatée depuis 2023 pour les projets industriels successifs dont l'implantation est envisagée sur la zone industrialo-portuaire (ZIP) à Fos-sur-Mer, s'est poursuivie : de 15 à 80 personnes ont ainsi participé aux 5 réunions publiques. Les échanges avec le public ont néanmoins apporté des éclairages intéressants, mettant notamment en débat le rythme des investissements et les conditions dans lesquelles le GPMM confierait ultérieurement l'exploitation de cette plateforme au secteur privé.

Les causes de cette érosion de la participation du public sont probablement multiples : rythme élevé des concertations successives sur le territoire depuis plus d'un an, sentiment que certains problèmes ont déjà été antérieurement

traités, absence de prise en compte par les collectivités publiques de demandes réitérées du public (en matière de circulation routière notamment). La faible défiance du public local vis-à-vis d'un porteur de projet bien connu peut-être aussi invoquée.

La participation du public aux réunions publiques a été surtout assurée par quelques associations locales. Des rencontres de proximité ou avec des publics spécifiques (par exemple auprès des jeunes ou à la maison des syndicats) ont cependant associé un public plus large. Un plus grand nombre d'associations ont contribué par écrit, ainsi que des entreprises engagées dans le développement de l'éolien flottant.

La conformité du projet aux orientations nationales a été reconnue. Le positionnement de deux ports français sur la Méditerranée en vue de l'assemblage d'éoliennes flottantes n'a pas été commenté par le public. Toutefois le coût associé à ces orientations a été relevé ; le rythme élevé prévu pour le déploiement des parcs éoliens flottants a suscité des oppositions (les connaissances scientifiques sur les impacts sont encore insuffisantes) ou des interrogations (ce rythme est-il réaliste ?).

Le projet lui-même n'a pas suscité d'opposition au cours des réunions publiques ni des rencontres de proximité, la création d'emplois et la contribution à l'activité portuaire étant des arguments reconnus. Les avis ont été plus diversifiés sur le site internet de la concertation, des oppositions étant mises en avant, notamment à cause des différents impacts du projet ou des éoliennes en mer sur le milieu marin. La nécessité d'une sobriété énergétique a été aussi avancée.

Les impacts prévisibles du projet ont été relevés. Comme pour les autres projets sur la ZIP, le public a demandé que les impacts qui n'auraient pas pu être évités ou réduits sur la biodiversité terrestre soient compensés localement. Les impacts des travaux sur la circulation et sur la qualité de l'air ont été relevés ; pour les milieux marins, le public demande que les impacts sur la conchyliculture (pollution des sédiments, turbidité, etc.) et sur les mammifères marins (bruit) soient le plus possible évités. Les conditions de dépôt en mer (clapage) des sédiments dragués doivent être précisées.

L'éventualité de construction en série par un opérateur privé de flotteurs en béton sur le site a été débattue. Favorable en termes d'emplois et d'activité portuaire, cette activité serait également génératrice de nuisances (poussières, bruit, trafic, etc.). Pour éviter de s'en remettre uniquement à des entreprises encore non identifiées à ce stade, le public a demandé que le port inclue des clauses de maîtrise de ces impacts dans ses futurs cahiers des charges ; le GPMM en a accepté le principe.

Le public a demandé que le futur démantèlement des éoliennes réformées et le recyclage de leurs matériaux soient dès maintenant prévus.

Aucune localisation alternative du projet n'est possible selon le porteur de projet, malgré la proximité de l'aérodrome d'Istres qui pose des questions de cohabitation, ce que le public n'a pas contesté. Pour le GPMM, il convient ainsi de

trouver les moyens de rendre compatibles sur place l'activité aéronautique proche et l'assemblage d'éoliennes.

Les aménagements routiers prévus par le GPMM sur le môle central ont été présentés au public, qui n'a pas formulé d'observations. En l'absence des collectivités territoriales compétentes, les autres aménagements routiers (ou de mobilité), indispensables aux yeux d'un public découragé par l'absence de réponse aux demandes récurrentes formulées lors des concertations précédentes, n'ont pas été débattus. La « feuille de route pour le développement industriel 2024-2030 du golfe de Fos-étang de Berre » des collectivités publiques, publiée sur le site internet de la Métropole au cours des tous derniers jours de cette concertation, n'a pas pu être mise en débat. Il est très probable que le public interpelle à nouveau les pouvoirs publics sur ces questions de mobilité au cours du débat global territorial en préparation.

Les questions du public concernant l'emploi et la formation professionnelle ont reçu des réponses générales de la part du GPMM, qui pour l'essentiel ne serait pas le futur employeur. Une attention au statut social des employés des entreprises devant assurer la manutention portuaire est annoncée dans le public.



## 2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-après présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au porteur de projet afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe 1 de ce bilan.

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations au porteur de projet dans le cadre de la concertation jusqu'à l'enquête publique

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Informar le public de la suite des discussions sur les impacts sur la circulation aérienne.
2.	Informar le public sur les suites à donner à la désignation des lauréats de l'appel d'offres n°6, effective après la clôture des la concertation.
3.	Présenter à nouveau au public les aménagements routiers envisagés par le GPMM au sein du môle central et recueillir ses observations.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Informar le public et recueillir ses observations sur les résultats des études lancées sur l'impact paysager
2.	Informar le public et recueillir ses observations sur les principales dispositions à inclure dans le cahier des charges à retenir en cas de construction de flotteurs en béton sur la plateforme DEOS. Demander aux contractants qui seraient retenus par le GPMM d'informer le public sur la typologie et le nombre d'emplois qui seraient mobilisés.
3.	Informar le public et recueillir ses observations sur les études d'impact concernant les milieux terrestres et marins.
4.	Informar le public et recueillir ses observations sur les délais de mise en oeuvre effective du projet.
5.	Informar et recueillir les observations du public sur les suites que le GPMM envisage de donner aux propositions du public concernant la déconstruction et le recyclage des éoliennes.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Reprendre dès que possible le dialogue entre le public et les collectivités assurant une maîtrise d'ouvrage routière, afin d'identifier les impacts cumulés des projets confirmés dans le secteur, et de mettre en débat des solutions alternatives pour les limiter.